

6. De quoi le RIC est-il le nom ? Les commentaires de la presse française sur l'usage du référendum d'initiative citoyenne (1995–2020)

Christophe Premat

Stockholm University

Abstract

From November 17, 2018, to March 5, 2020, the yellow vests movement resulted in the repetition of several slogans in the demonstrations, in particular the affirmation of the acronym RIC for citizen initiative referendum. This slogan has officially become one of the main symbols of this movement, with debates on the uses of the referendum. However, since the beginning of the 1990s, the request for a referendum has been the subject of several laws in France on the inclusion of citizens in local life with new instruments of participation such as the local referendum, the petition and neighborhood councils. This series of laws did not prevent an increasingly strong demand for the institutionalization of a right of popular initiative. How can this recurrent demand be analyzed in the French public space? Why is there a lexical creativity in the political discourse when it comes to instruments of direct democracy? The hypothesis of the chapter is that the creation of the acronym RIC responds to a diversion operated by the discourse of the government. The study of a corpus of 7,403 texts from the French press between 1990 and 2020 provides an understanding of the changes in the creation of the acronym from the period when the laws of participation were gradually institutionalized until the appearance of the *yellow vest movement*.

1. Introduction

« Si je devais le dire en une formule, je dirais que le RIC, ça me hérisse ! » déclarait le Premier ministre Édouard Philippe lors du Grand

Comment citer ce chapitre de livre :

Premat, C. 2023. De quoi le RIC est-il le nom ? Les commentaires de la presse française sur l'usage du référendum d'initiative citoyenne (1995-2020). In: Roitman, M., Bernal, M., Premat, C. & Sullet-Nylander, F. (eds.) *The New Challenges of Populist Discourses in Romance Speaking Countries*, pp. 123–147. Stockholm: Stockholm University Press. DOI: <https://doi.org/10.16993/bcj.g>. License: CC BY-NC.

débat national proposé par le Président de la République pour répondre à la crise des gilets jaunes¹. Il intervenait personnellement lors d'une réunion organisée le 25 janvier 2019 dans les Yvelines et faisait un jeu de mots sur la répétition du RIC prononcé *εrise*². Le RIC est l'acronyme pour Référendum d'Initiative Citoyenne, ce mot est devenu un slogan symbolisant une demande sociale de démocratisation politique fondée sur l'idée que les représentés doivent pouvoir participer directement à l'élaboration de certaines décisions politiques en initiant des référendums contraignants. Sur le principe, les représentants partagent l'attitude du Premier ministre de l'époque car ils y voient le plus souvent la traduction d'une méfiance vis-à-vis du fonctionnement du système représentatif. Le RIC est ainsi un sigle commode catalysant les discussions sur les usages possibles du référendum (Morel 2019 : 14 ; Magni-Berton, Egger 2019 : 11). En outre, ce slogan a fait débat en suscitant la résurgence des arguments traditionnels contre l'usage du référendum en opposant *a priori* démocratie directe et système représentatif (Denquin 2019 : 323 ; Roussillon 1996 : 185). Cette demande a été particulièrement relayée au cours du mouvement des gilets jaunes pour réclamer une inclusion des mal-représentés qui estimaient ne pas avoir leur voix entendue au sein du système politique actuel. Pourquoi ce sigle est-il devenu un marqueur de cette demande de démocratisation des institutions politiques ? L'objectif de ce chapitre est de retracer la perception de ce débat en s'appuyant sur les commentaires qui en ont été faits dans la presse française. En utilisant les catégories de l'analyse critique du discours, il sera possible de déterminer les cheminements de la publicisation de ce slogan.

Le RIC a remplacé une appellation traditionnelle, le référendum d'initiative populaire qui distingue bien le moment de l'initiative populaire, soit la demande citoyenne en dehors du système représentatif, et le moment du vote référendaire portant sur une alternative. Le

¹ https://www.lexpress.fr/actualite/politique/edouard-philippe-le-ric-ca-me-herisse_2059336.html

² https://www.francetvinfo.fr/politique/grand-debat-national/video-le-ric-me-herisse-edouard-philippe-dit-son-opposition-au-referendum-d-initiative-citoyenne-lors-d-un-debat-dans-les-yvelines_3161975.html (Site consulté pour la dernière fois le 6 août 2021). Nous utilisons ici la transcription selon l'alphabet phonétique international. Nous pouvons noter une variation phonique dans la prononciation de ce sigle puisqu'on entend souvent le terme *rik* dans la bouche des locuteurs quand le mot n'est pas épelé comme un sigle. La prononciation utilisée par Édouard Philippe est en fait beaucoup plus rare. Voir les paroles de gilets jaunes et la prononciation de ce mot. Édition spéciale, *Le Média*, 17 décembre 2018, <https://www.youtube.com/watch?v=OYeAK5oYmPI> Site consulté pour la dernière fois le 6 août 2021).

problème vient du fait que l’acronymisation du référendum d’initiative populaire vienne se confondre avec le dispositif du référendum d’initiative partagée (RIP) élaboré lors de la réforme du 23 juillet 2008 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Le RIP est en réalité une initiative parlementaire soutenue par au moins 10% du corps électoral et est assumé par les représentants. Il semblerait que le RIC, en tant qu’instrument dans le discours des représentés, vienne bousculer le RIP qui est largement repris par le discours du pouvoir en place (Premat 2005 ; Navarro-Ugé 2020 : 16 ; Morel 2019 : 166). Cette guerre de slogans pourrait expliquer en quoi la siglaison de la démocratie directe fasse l’objet d’une fracture politique entre les représentants et les mal-représentés en alimentant ici un discours populiste qui dénonce l’oligarchie représentative et l’absence de prise en compte d’une demande sociale (Stavrakakis 2018 : 34).

Une analyse plus détaillée des commentaires de la presse permet d’éviter toute posture normative pour tester l’hypothèse d’une acronymisation par réaction exprimant une forme de « contre-démocratie » fondée sur la défiance à l’égard du système représentatif (Rosanvallon 2006 : 19). D’une certaine manière, la revendication de la démocratie directe s’enracine dans un discours populiste contestataire dénonçant le manque de légitimité du système représentatif (Premat 2005 ; Axford 2021 : 127). Cette revendication serait même sujette à tourner le peuple contre les fondements de la démocratie représentative (Mişcoiu 2011 : 23).

2. Définitions préliminaires

Le terme de sigle renvoie aux « signes abrégatifs sur les monuments, les médailles et dans les manuscrits anciens »³. Le Littré ajoute même que « les étymologistes latins disent : *singula*, caractères isolés, d’où *singla*, *sigla* »⁴. Il existe une proximité évidente avec l’acronyme dont la définition est « groupe d’initiales abrégatives plus ou moins lexicalisé. On les prononce comme s’il s’agissait d’un nouveau mot, “prononciation intégrée” (/Urs/) ou en considérant chaque lettre séparément, “prononciation disjointe” (/U.R.S.S./) »⁵. Le Robert prend pour sa part des exemples en évoquant les exemples d’Ovni et de Sida qui sont des

³ <https://www.littre.org/definition/sigle>; <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A8So923> (Sites consultés pour la dernière fois le 6 août 2021).

⁴ <https://www.littre.org/definition/sigle> (Site consulté pour la dernière fois le 6 août 2021).

⁵ <https://www.cnrtl.fr/definition/acronyme> (Site consulté pour la dernière fois le 6 août 2021).

acronymes célèbres dans la langue française⁶. Si le sigle et l’acronyme sont perçus comme des synonymes, les dictionnaires historiques révèlent des écarts plus importants car le mot « sigle » est beaucoup plus ancien. Selon le *dictionnaire étymologique de la langue française*, le terme de « sigle » désigne une « lettre isolée qui exprime un mot ; un signe (*sigillum*), par lequel on peut reconnaître une chose » (Mazure 1863 : 457). En réalité, le terme de siglaison est une suffixation caractérisant le processus dynamique de formation de sigles (Calvet 1980 : 7)⁷. Claude Hagège définit plus exactement la siglaison comme :

type particulier de composition qui ne retient que la première syllabe ou le nom de la première lettre de chaque mot d’une suite de mots, comme en français *cégétiste* (où le procédé est combiné avec une dérivation suffixale en *-iste* (Hagège 1985 : 194).

En ce qui concerne le mot slogan, son étymologie est associée au « cri de guerre d’un clan écossais » *sluagh-ghairm* et date de 1842. Il a par la suite été utilisé dans le discours de la publicité pour incarner un message synthétique⁸. En consultant la base de données Frantext portant sur un corpus de textes littéraires, le terme est utilisé dans les années 1930 avec des formules entre guillemets comme c’est le cas dans *Pitié pour les femmes* d’Henry de Montherlant : « il alla fermer les volets, tira les rideaux, retourna pudiquement, sur la table, la petite feuille d’une agence de coupures de presse qui portait en grosses lettres le slogan : “voit tout” » (Montherlant 1936 : 1157). Dans le cas de notre présente étude, l’hypothèse est que le RIC était un sigle disponible qui est progressivement devenu le slogan central du mouvement des gilets jaunes.

3. Recherches antérieures et cadre théorique

Il importe de distinguer les études portant sur l’objet en question, c’est-à-dire les discussions sur le référendum, de celles concernant l’analyse des slogans dans le discours politique. La plupart des recherches antérieures en science politique pointent la difficulté du référendum à être accepté dans la culture politique française (Taillon 2020 : 60 ; Morel 2019 : 19). Ainsi, au-delà des études empiriques précises sur

⁶ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/acronyme> (Site consulté pour la dernière fois le 6 août 2021).

⁷ Le terme de « siglaison » apparaît en 1964 dans le *Nouveau dictionnaire étymologique et historique* d’Albert Dauzat, Albert Dubois et Henri Mitterrand, <https://www.cnrtl.fr/definition/siglaison> (Site consulté pour la dernière fois le 6 août 2021).

⁸ <https://www.cnrtl.fr/definition/slogan> (Site consulté pour la dernière fois le 6 août 2021).

l'utilisation du référendum et de l'initiative populaire, ce sont souvent des ouvrages de synthèse qui mettent en évidence une tension entre un approche inclusive et une approche élitiste de la participation politique (Papadopoulos 1998 : 207). Dans le courant participationniste, les théoriciens insistent sur la nécessité de renforcer ces types d'instruments pour intéresser davantage les citoyens à la vie politique (Barber 1984), tandis que le courant élitiste mise sur la nécessité de limiter au maximum les occasions de participer à la vie publique (Morel 2019 : 180). Il serait possible dans cette perspective de réfléchir sur la relation entre populisme et démocratie du point de vue des émotions. Finchelstein et Urbinati ont montré que les idéologies populistes reposaient davantage sur l'idée d'une confiance par la foi plutôt que par la confrontation d'arguments rationnels (Finchelstein & Urbinati 2018 : 25). Lorsque cette confiance est rompue, l'idéologie populiste prend en considération des alternatives institutionnelles en revendiquant la démocratie directe comme pharmacie nécessaire pour régénérer un lien de sympathie entre les représentants et les représentés. De nombreuses études ont relevé le lien historique entre populisme et démocratie directe avec l'apparition aux États-Unis à la fin du 19^e siècle d'un mouvement remettant en cause le clivage bipartisan (Frank 2020 : 27).

En ce qui concerne l'analyse du discours, certaines campagnes référendaires ont été étudiées du point de vue des slogans avec notamment l'analyse des ressources linguistiques disponibles pour répondre aux questions posées (Pirat 2007 ; Monière 1998). Depuis les travaux fondateurs de Reboul sur le slogan (1975), plusieurs chercheurs se sont intéressés à l'usage des sigles et aux effets d'acronymie (Calvet 1980 ; Cusin-Berche 1992). La présente étude a pour finalité de montrer l'acronymisation progressive de la question du référendum d'initiative avec l'usage de plus en plus systématique du sigle.

Travailler sur l'usage et l'invocation du sigle revient à travailler au carrefour entre l'analyse du discours centrée sur les fragments d'énoncés amplifiés dans certaines mobilisations et l'analyse des politiques publiques décrivant la mise sur agenda de certaines questions importantes pour un public donné (Schneider et al. 2006 : 49). Dans la mise sur agenda :

la publicisation d'un problème ou, plus précisément, la saisie de celui-ci par les autorités compétentes et son inscription sur l'agenda politique peuvent se heurter à des obstacles liés à l'intelligibilité du problème auprès du champ politique. Si le problème n'est pas encodé ou traduit dans le langage politique, il sera inadapté à l'inscription sur l'agenda et au traitement par l'appareil politico-administratif (Sheppard 2004 : 352-353).

Dans le cas du RIC en France, on en reste à la simple formulation d'une revendication qui ne se traduit pas en politique spécifique en raison du refus des représentants d'inclure ce type d'instruments dans la législation, d'où la distinction opérée entre le discours des représentés (des mal-représentés) et le discours des représentants (discours du pouvoir et de l'opposition politique). L'analyse du discours souligne l'élaboration idéologique de la reprise des slogans tandis que l'analyse des politiques publiques s'intéresse aux « référentiels » incarnés par des mots-clés, des sigles et des acronymes en tout genre (Padioleau 1982 ; Muller 2009: 61-62). Dans le cas du RIC, il y a eu également des effets de détournement du sigle par le biais de rimes et de jeux de mots soulignant la non-réception de la demande par les autorités politiques.

C'est ainsi par exemple qu'une réforme en cours se traduit souvent par l'usage de sigles ayant à la fois des effets catalyseurs et prescriptifs en simplifiant le réel et en le ramenant à des séries d'objectifs à atteindre (Gusfield 1981 : 10). La figure 6.1 résume le processus des politiques publiques sachant que le RIC en est resté uniquement au stade de la demande. Il n'y a pas eu de mise sur agenda, même si cette revendication accolée au mouvement des gilets jaunes, a généré des réactions du système politique avec l'annonce d'un grand débat et une série de promesses politiques sans pour autant accepter la demande d'institutionnalisation du RIC.

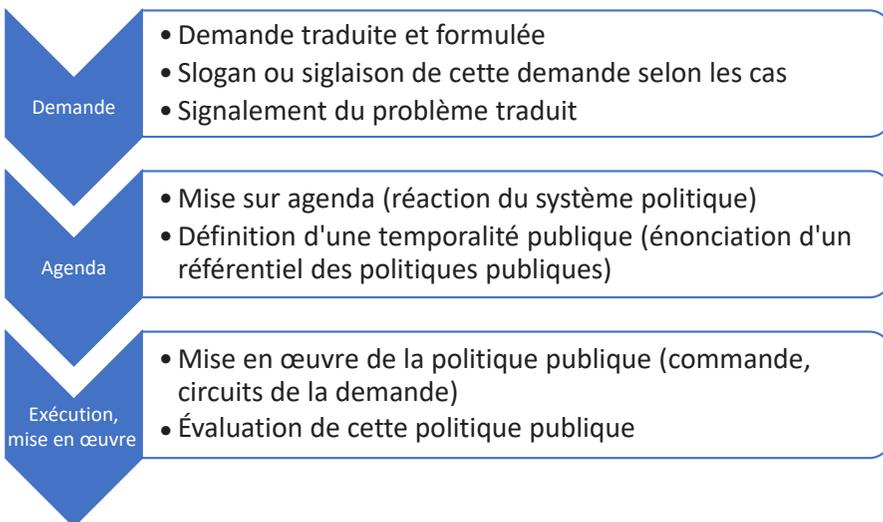


Figure 6.1. Phases des politiques publiques.

Combiner l'analyse des politiques publiques avec l'analyse critique du discours permet de comprendre le processus politique comme un espace de lutte entre représentés et représentants, les représentés tentant d'imposer une revendication forte. La scène politique n'est plus marquée par un débat politique synchronisé avec des acteurs se faisant face, mais davantage par des amplifications qui trouvent un écho dans les médias (Fishkin 1995 : 4). En réalité, le politique est devenu un espace de *lobbying* où les groupes de pression tentent d'influer sur les décisions (Nownes 2006 : 59). Il existe peu de débats contradictoires entre des acteurs, des partis ou des représentants, mais des idéologies qui sont reprises avec des émetteurs et des récepteurs totalement désynchronisés. Le discours populiste s'inscrit dans ce rapport de force entre les opinions avec l'utilisation des réseaux sociaux pour donner de l'écho à certains discours et multiplier les amplifications de ces discours. C'est ainsi que les journalistes suédois Göran Greider et Åsa Linderborg ont analysé le rapport de forces entre des tendances populistes de droite et de gauche dans l'espace de la compétition électorale (Greider, Linderborg 2018). Ces analyses ne sont pas nouvelles, elles s'inscrivent dans le prolongement de celles et ceux qui pensent le populisme comme espace de confrontation (Mouffe 2018). D'autres penseurs voient dans l'expression de la confrontation d'opinions désynchronisées et relayées par la presse et les réseaux sociaux une manifestation de la post-démocratie caractérisée par une compétition entre groupes de pression (Latouche 2011 ; Crouch 2013 : 107). Ce serait une illustration supplémentaire du passage vers une « démocratie du public » reposant sur les sondages, la primauté à l'émotion et la multiplication des capteurs médiatiques (Manin 1995 : 303). En effet, les acteurs politiques répondent la plupart du temps à des discours, c'est-à-dire à des énoncés fragmentaires circulant et ayant de la force grâce aux amplifications médiatiques (Maingueneau 2014). Ces acteurs s'appuient parfois sur des échanges concrets pour pouvoir dénoncer ou au contraire appuyer certains discours. Dans cette perspective, le discours est l'équivalent d'une idéologie, c'est-à-dire de la présentation d'une idée force qui a valeur de revendication dans le champ social. Tout se passe comme s'il y avait un effacement des locuteurs dans le martèlement d'une idée (Rabatel 2014). Comme l'écrivait Bruno Latour :

[...] l'énonciation politique possède elle aussi sa transcendance propre, minuscule, essentielle, décisive, native qui permet de ne jamais retrouver deux fois le collectif, le groupe en formation, dans le même état. Ce qui permet

de le faire en quelque sorte bouillir ou fermenter, de parvenir ainsi à passer, par trahisons successives, du multiple à l'un puis, sous une autre forme, de l'un au multiple. (Latour 2004 : 274).

Lorsque le Premier ministre Édouard Philippe répondait à une question précise sur le RIC émise par un des participants à une réunion du Grand débat, il en profitait pour inscrire le discours du pouvoir sur ce thème grâce à l'usage de la « petite phrase » (Krieg-Planque 2011 : 24). La petite phrase d'Édouard Philippe « le RIC, ça me hérise » a ainsi été reprise par de nombreux grands quotidiens nationaux et régionaux pendant plusieurs jours, elle incarnait le positionnement clair du pouvoir sur ce sujet⁹.

4. Appropriations, reformulations et diffusion dans la presse

Pour pouvoir repérer la manière dont une expression est devenue un slogan voire un mot-valise du discours politique, l'étude de la presse française demeure la méthode la plus adaptée. Les éditorialistes ont parfois cette facilité de relever l'humeur du moment pour la figer à partir d'une formule (Roitman 2006). En outre, l'apparition d'internet s'est traduite par les multiples reprises de nouvelles en boucle, les slogans pouvant ainsi circuler encore plus rapidement. Notre corpus, constitué de 7.403 textes de la presse française mentionnant le Référendum d'Initiative Citoyenne entre le 1^{er} janvier 1990 et le 31 décembre 2020, reflète ce phénomène. Le corpus global a une taille estimée à 3.700.000 mots et contient des éditoriaux et des articles extraits des quotidiens nationaux et régionaux ainsi que certains hebdomadaires. En effet, le logiciel *Nexis Uni* ne calcule pas le nombre exact de mots du corpus, il présente un bouquet d'articles avec la recherche correspondante. Il faudrait prendre séparément chaque article, enlever les mentions inutiles et les insérer dans un même document pour pouvoir obtenir le nombre exact de mots. Nous avons calculé à partir d'un échantillon

⁹ « Édouard Philippe : “Le RIC, ça me hérise” », *L'Express*, 25 janvier 2019, https://www.lexpress.fr/actualite/politique/edouard-philippe-le-ric-ca-me-herisse_2059336.html; « Le RIC hérise Édouard Philippe », *L'Obs*, 25 janvier 2019, <https://www.nouvelobs.com/politique/20190125.OBS9148/le-ric-herisse-edouard-philippe.html>; « “Le RIC ça me hérise” », dit Édouard Philippe », *Le Figaro*, 26 janvier 2019 ; « Grand débat national: le RIC “hérise” Édouard Philippe », *La Provence*, 26 janvier 2019, <https://www.laprovence.com/actu/en-direct/5341843/grand-debat-national-le-ric-herisse-edouard-philippe.html>; « Grand débat national. “Le RIC, ça me hérise”, lâche Édouard Philippe », *Ouest France*, 26 janvier 2019, <https://www.ouest-france.fr/politique/grand-debat-national/grand-debat-national-le-ric-ca-me-herisse-lache-edouard-philippe-6196029> (Sites ci-dessus consultés pour la dernière fois le 6 août 2021).

le nombre moyen de mots puis nous avons estimé la taille globale en multipliant ce nombre moyen de mots par l'ensemble des articles. Le corpus global donne des indications sur les périodes clés où l'expression est utilisée. Par la suite, il est possible de travailler sur des parties plus réduites du corpus, ce qui est envisagé pour des études ultérieures.

Nous nous sommes appuyé sur la base de données *Nexis Uni* englobant la plupart de ces quotidiens et hebdomadaires. Dans cette perspective, nous avons retenu les articles où cette expression apparaît, soit dans les titres soit dans les contenus des articles. Comme nous nous concentrons sur l'effet diachronique pour savoir quand le « référendum d'initiative citoyenne » a été siglisé, nous avons exclu de notre champ d'étude les mentions du RIC dans les réseaux sociaux. La presse est même plus explicite dans les enjeux de la définition du terme, car il y a régulièrement des articles ou des éditoriaux qui expliquent la finalité de l'instrument référendaire. Pour pouvoir étudier le processus de siglaison, nous avons opté pour le repérage de l'expression « référendum d'initiative citoyenne » afin de voir comment le sigle RIC s'est progressivement accolé à cette expression avant de s'en détacher. Si nous avions repéré le sigle RIC directement, le corpus aurait été plus compliqué à déterminer d'autant plus qu'il existe de nombreux sigles RIC (entreprises, produits...) qui auraient pu nous induire en erreur. En outre, nous aurions eu des indications sur l'apparition du sigle, mais plus de difficultés à déterminer dans le temps l'opération de siglaison. Le tableau 6.1 fait apparaître l'expression « référendum d'initiative citoyenne » dans les quotidiens nationaux et locaux en prenant également en compte certaines versions numériques (Lemonde.fr et Lefigaro.fr). Ces versions numériques s'appuient parfois sur des modifications de la présentation de l'article avec une explication ou un résumé des informations que l'on peut trouver dans les versions papier. C'est la raison pour laquelle l'apparition de l'expression peut se repérer dans ces présentations numériques et souvent dans les titres dans la mesure où des variations sont repérées¹⁰. Nous avons sélectionné dans le tableau 6.1 une première liste de douze quotidiens locaux et nationaux où l'expression apparaît le plus souvent, soit 3.607 occurrences. Cela correspond à 48% de notre corpus de 7.403 occurrences.

¹⁰ En effet, à l'ère numérique, on a pu observer un phénomène croissant de reprises dans les informations, les sources et parfois les titres. Ainsi, une information brute pouvait parfois faire l'objet d'articles quasiment similaires dans certains quotidiens nationaux et locaux. L'Agence France Presse joue également ce rôle de distribution des informations brutes qui sont envoyées et reprises par les quotidiens et hebdomadaires.

Tableau 6.1. Fréquences d'apparition de l'expression « référendum d'initiative citoyenne » dans la presse quotidienne française nationale et régionale (1990-2020).

Journaux	Occurrences
Ouest-France	613
Midi Libre	512
La Dépêche du Midi	497
Agence France Presse	346
Le Dauphiné Libéré	266
Lefigaro.fr	257
Sud Ouest et Sud Ouest Dimanche	244
Le Télégramme	211
La Voix du Nord	174
Lemonde.fr	174
La Nouvelle République du Centre Ouest	168
Var Matin	145

Source : Projection réalisée à l'aide de *Nexis Uni*.

Il est intéressant de voir dans le tableau 6.1. que l'expression émerge surtout dans les titres de la presse régionale et locale. *Ouest-France* est le premier quotidien régional mentionné avec 613 occurrences, ce qui s'explique surtout par la floraison de candidatures proches du Mouvement d'Initiative Citoyenne qui est apparue autour de la revendication de ce référendum d'initiative citoyenne au début des années 2000. C'est localement qu'une attention est portée sur ce thème dans notre corpus. La majeure partie des mentions apparaît dans le segment 2018–2020 soit au moment de la crise des gilets jaunes jusqu'au début des effets de la pandémie en mars 2020.

La première occurrence dans la presse quotidienne date de 1995 avec la candidature à l'élection présidentielle de Dominique Voynet :

La candidate écologiste se prononce pour la représentation proportionnelle, la réduction des pouvoirs du président de la République et l'institution d'un référendum d'initiative citoyenne à tous les niveaux de la vie publique¹¹.

¹¹ Jean-Louis Saux, « Mme Voynet se présente en candidate de la transformation sociale ; la porte-parole des Verts propose la semaine de 35 heures », *Le Monde*, 17 mars 1995, 1120 mots.

Mis à part le relais d'une opération des écologistes à Bègles les 7 et 8 octobre 1995, il n'y a pas d'autres mentions de ce référendum à la fin des années 1990 dans notre corpus¹².

En réalité, avant la mobilisation des gilets jaunes, l'expression revient surtout au moment des campagnes des élections présidentielles de 1995, 2002, 2007 et 2012. En 2002, un candidat indépendant, Christian Blanc, ancien PDG d'Air France, fait la proposition du référendum d'initiative citoyenne¹³. Christian Blanc émettait plusieurs propositions dont celle d' « instaurer un référendum d'initiative citoyenne ». On note que l'expression apparaît surtout avec l'article « indéfini », preuve de la nouveauté de la proposition et de sa singularité dans le champ politique français. Dans un article paru dans *Le Point* le 7 mai 2002, le constitutionnaliste Guy Carcassonne rangeait le référendum d'initiative citoyenne parmi les réformes institutionnelles à réaliser :

En fait, ce dont nous avons réellement besoin soit existe déjà [...] soit peut être apporté par des révisions constitutionnelles partielles – l'augmentation du nombre des commissions parlementaires, la réforme du Sénat, le renforcement du statut de l'opposition, la redéfinition du judiciaire, la création du référendum d'initiative citoyenne....- ou des lois organiques¹⁴.

La presse relaie par ailleurs quelques pratiques où l'expression « référendum d'initiative citoyenne » est employée pour marquer la nouveauté mais aussi l'illégalité d'une procédure qui n'est pas reconnue, comme ce fut le cas dans les communes d'Aubagne et de La Séguinière en 2004 : « l'Association pour la protection du Garlaban aubagnais (Apga) va déposer le 27 mai une demande officielle de référendum d'initiative citoyenne auprès de la municipalité communiste d'Aubagne »¹⁵. Dans le cas de la commune de La Séguinière, l'expression apparaît entre guillemets à propos d'un vote qui a été réellement organisé¹⁶. Le terme « référendum d'initiative citoyenne » est également constamment répété entre 1995 et 2020 pour évoquer quelques références étrangères (Venezuela, Allemagne, Suisse, Italie, Équateur)¹⁷.

¹² « Les écologistes réformistes ont décidé d'organiser un référendum d'initiative citoyenne », *Le Monde*, 10 octobre 1995, 173 mots.

¹³ Virginie Malingrie, « L'ancien PDG d'Air France Christian Blanc investit 57 candidats sous son label », *Le Monde*, 2002, 664 mots.

¹⁴ Guy Carcassonne, « Présidentielle ; Une Constitution à toute épreuve », *Le Point*, 7 mai 2002, 749 mots.

¹⁵ « Un référendum contre l'urbanisation des collines d'Aubagne », *La Croix*, 6 mai 2004, 130 mots.

¹⁶ *La Nouvelle République du Centre Ouest*, 12 mai 2004, 360 mots.

¹⁷ « Des "irréductibles" berlinois défient les spéculateurs immobiliers », *La Tribune*, 3 février 2014, 590 mots.

Jusqu'en 2006, l'expression n'apparaît pas avec le sigle, elle est encore exotique car elle caractérise une demande radicale de démocratie. C'est en fait grâce à une association et à la précandidature d'Yvan Bachaud, que le terme commence à se diffuser et que l'on voit une siglaison en cours. Le journal *La Croix* lui consacre d'ailleurs un portrait en révélant le sigle :

il se proclame "le candidat des citoyens. L'unique. Pour la simple et bonne raison qu'il affirme être celui qui redonnera au peuple sa souveraineté, confisquée depuis trop longtemps par les hommes politiques. Dans son programme, une seule mesure : le référendum d'initiative citoyenne (RIC), qui permettra "au peuple d'abroger ou de créer une loi"¹⁸.

Le sigle est ainsi mentionné comme une mesure politique majeure équivalant à un slogan électoral. L'expression apparaît deux fois dans le même article tout comme le sigle. Yvan Bachaud se réfère d'ailleurs à un autre sigle (CPE pour la tentative de réforme du contrat d'embauche des jeunes sous le gouvernement de Dominique de Villepin) pour justifier l'usage du RIC : « "Tous les partis ont promis le RIC mais ne l'ont jamais appliqué. C'est logique, cela les priverait de leur pouvoir" »¹⁹. Yvan Bachaud est associé à ce sigle grâce au lancement de son mouvement alors que précédemment, il avait milité pour le référendum d'initiative populaire²⁰ :

Parfois, on est candidat pour défendre une seule idée. C'est le cas d'Yvan Bachaud qui plaide pour la reconnaissance du référendum d'initiative citoyenne, et appelle à voter pour lui aux deux tours, 500 signatures ou pas²¹.

La campagne présidentielle de 2007 donne l'occasion aux journalistes de relayer ce sigle lorsqu'est notamment présenté le Mouvement pour l'Initiative Citoyenne. Dans un article du 3 janvier 2007, l'expression « référendum d'initiative citoyenne » apparaît à sept reprises tandis que le sigle « RIC » est utilisé dix-neuf fois. C'est le premier article dans notre corpus qui effectue une présentation complète de ce dispositif. Le titre de l'article comporte un autre sigle pour le Mouvement

¹⁸ Maud Pierron, « Élection présidentielle. Yvan Bachaud, héraut du référendum citoyen », *La Croix*, 10 août 2006, 578 mots.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ « Opinions », *Le Point*, 17 décembre 1999, 1254 mots. Cet article ne fait pas partie du corpus initial, il indique simplement le fait qu'Yvan Bachaud ait changé l'appellation de l'instrument au début des années 2000.

²¹ Tristan Malle, « Présidentielle 2007 : les grandes causes des "petits candidats" », *Agence France Presse*, 20 septembre 2006, 597 mots.

pour l'Initiative Citoyenne (MIC). Le terme « Référendum d'Initiative Citoyenne » apparaît en majuscules pour marquer cette siglaison. Seule une mention avec deux initiales en minuscules se détache à travers l'expression « Référendum d'initiative citoyenne ».

L'anaphore du RIC permet au mouvement lancé par Yvan Bachaud d'affirmer ce slogan-programme :

Le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) : Application "sur le terrain", de différents types de Référendums d'Initiative Citoyenne : - RIC communal - RIC régional - RIC national - RIC européen. Présentation du Référendum d'Initiative Citoyenne : Essai de définition du Référendum d'Initiative Citoyenne : RIC : C'est - dans toutes les matières ouvertes aux élus - permettre à un citoyen, ayant apporté la preuve d'un large soutien populaire, de provoquer l'organisation d'un vote de la population concernée, dont le résultat s'imposera à tous²².

La siglaison se traduit par l'addition visuelle de points d'un programme politique avec cette idée de simplifier au maximum le message. Dans notre corpus, nous repérons pour la première fois l'ajout d'adjectifs pour montrer une utilisation multiple de l'outil selon les échelles territoriales considérées. L'usage du présentatif répond à cette volonté d'ancrer le dispositif dans les esprits. Dans un autre article du *Midi Libre*, le journaliste insiste sur le maître-mot (Morin 1991 : 33) qu'est le référendum d'initiative citoyenne : « ce n'est pas un programme que défend Yvan Bachaud, mais une idée : celle du référendum d'initiative citoyenne (RIC) »²³. Par la suite, le terme « référendum d'initiative citoyenne » apparaît le plus souvent sans le sigle dans les programmes de partis ou dans la discussion de la réforme de 2008²⁴.

Un article de 2009 a retenu notre attention car il mêlait les deux expressions « référendum d'initiative populaire » et « référendum d'initiative citoyenne ». En effet, la réforme de 2008 a permis d'introduire un contexte favorable à la diffusion de cette expression d'autant plus que le Parti Socialiste, qui était dans l'opposition, avait organisé une « votation citoyenne » sur l'avenir de La Poste²⁵. L'expression « votation

²² « Présentations et objectifs du Mouvement pour l'Initiative Citoyenne (MIC) », *News Press*, 3 janvier 2007.

²³ *Midi Libre*, 18 février 2007, 181 mots (pas de titre pour l'article).

²⁴ « Le projet de réforme des institutions entame son marathon législatif », *Agence France Presse*, 21 mai 2008, 598 mots.

²⁵ « Jack Lang appelle à presser le pas sur le référendum d'initiative populaire », *Agence France Presse*, 3 octobre 2009, 382 mots. « Une pétition pour La Poste à signer à la mairie », *La Nouvelle République du Centre Ouest*, 29 septembre 2009.

citoyenne » est caractérisée par l'ajout de l'adjectif « citoyenne » à un terme utilisé en Suisse. Cette expression apparaît dans la presse française au moment où la question de la reconnaissance du vote des étrangers se posait en 2002 avec l'organisation de référendums illégaux par des mairies pour alerter les pouvoirs publics et l'opinion sur cette question²⁶. Entre 2010 et 2012, les occurrences du « référendum d'initiative citoyenne » sont essentiellement dues à la discussion de la réforme de la Constitution et à son application par le biais d'une loi organique. Le sigle est absent de ces articles et tous les candidats à la présidentielle de 2012 se positionnent par rapport à son usage éventuel²⁷.

Le sigle RIC réapparaît dans la presse en avril 2012 au moment de la campagne des élections législatives avec des candidats présentés par le Mouvement d'Initiative Citoyenne à l'instar de Sylviane Le Menn. Le sigle apparaît dans le titre « Sylviane Le Menn, candidate du R.I.C. », les trois points montrant que ce sigle n'a en fait pas été naturalisé. Il y a alors de la part des journalistes la volonté de réexpliquer la démarche et le cœur de l'article reprend une citation de Sylviane Le Menn sans que le sigle soit inséré : « elle se place comme la 'combattante du pouvoir que peut donner le référendum d'initiative citoyenne' »²⁸. Entre 2012 et 2015, on remarque que le dispositif est souvent mentionné par la presse régionale de l'Ouest de la France, que ce soit par Le Télégramme ou Ouest France²⁹, le sigle ne survit pas aux campagnes électorales dans la presse.

En 2017, la campagne des élections présidentielles permet aux journalistes d'identifier les candidats qui sont pour le référendum d'initiative citoyenne :

Plusieurs candidats ont formulé des propositions pour développer la démocratie directe. Nicolas Dupont-Aignan, Jean-Luc Mélenchon, François Asselineau et Marine Le Pen veulent ainsi créer un référendum d'initiative citoyenne. En 2008, la réforme constitutionnelle avait créé un

²⁶ L'expression « votation citoyenne » apparaît dans 3.977 articles de la base *Nexis Uni* entre 1990 et 2020. Il s'agit d'un autre corpus qui décrit une forme de désobéissance civique pour faire pression sur les pouvoirs publics. Dans un article d'*Ouest France*, le « référendum d'initiative citoyenne » est associé à la reconnaissance du droit de vote des étrangers. *Ouest France*, « vote des étrangers : 344 personnes ont dit 'oui' », 4 mai 2011, 220 mots.

²⁷ « Davantage de référendums ? La plupart des candidats sont pour », *Le Monde*, 17 février 2012, 820 mots.

²⁸ « Sylviane Le Menn, candidate du R.I.C. », *Ouest France*, 12 avril 2012.

²⁹ « "La démocratie est à reconstruire" », *Ouest France*, 25 février 2014.

“référendum d’initiative partagée” qui ne pouvait être proposé que par des parlementaires³⁰.

L’expression « référendum d’initiative citoyenne » est ainsi usitée dans un contexte où les candidats se positionnent par rapport à la réforme de 2008. Le sigle est passé sous silence pendant cette période avant de revenir sur le devant de la scène dans un titre d’*Ouest France*, mais cette fois pour désigner un mouvement politique, le Rassemblement pour l’initiative citoyenne: « Jean-Paul Yves Le Goff, RIC (*) »³¹. L’usage de l’astérisque est ici intéressant car le sigle est présenté sans les points avec une définition en bas de page. Dans un autre article du *Télégramme* concernant le même candidat Jean-Paul-Yves Le Goff, le sigle RIC est présenté en référence à ce mouvement qui promeut le référendum d’initiative citoyenne. Ce télescopage heureux permet d’associer intimement le mouvement à son objet de revendication :

[...] je représente le Rassemblement pour l’initiative citoyenne (RIC), qui préconise le référendum d’initiative citoyenne qui devra se décliner en deux versions : au niveau national et au niveau local³².

À part ce rassemblement, la presse nationale et régionale ne mentionne pas le sigle alors même que le « référendum d’initiative citoyenne » est régulièrement convoqué à propos de la réforme des institutions proposée par plusieurs responsables politiques³³.

Le mouvement des gilets jaunes a en réalité imposé l’usage du sigle symbolisant une réaction populaire au monopole de la représentation des élites. La presse fait apparaître cette revendication dès le 28 novembre 2018 soit quelques jours après le début de ce mouvement le 17 novembre :

Les Gilets jaunes de Saint-Clair ne bougeront pas avant un référendum citoyen. “Nous ne bougerons pas tant que le président n’aura pas accepté nos revendications”, explique le collectif de gilets jaunes de Saint-Clair-du-Rhône. Mais quelles revendications ? Le mot d’ordre à ce rond-point du Leclerc : “Un référendum d’initiative citoyenne (RIC). Tant que le président

³⁰ « Reconnaissance du vote blanc : “Six candidats à la présidentielle y sont favorables” », *Le Monde*, 22 avril 2017, 2023 mots.

³¹ « Jean-Paul-Yves Le Goff, RIC (*) », *Ouest France*, 2 juin 2017, 216 mots.

³² « Jean-Paul-Yves Le Goff (RIC). “Le vote utile, ce n’est pas moi ! ” », *Le Télégramme*, 5 juin 2017, 377 mots.

³³ « Présidentielle : pourquoi la V^e République est-elle critiquée ? », *Le Monde*, 15 juin 2018, 1542 mots.

ne déclencherà pas ça, nous nous relaierons comme nous le faisons depuis le 17 novembre”³⁴.

Le journaliste utilise la citation pour exprimer le discours rapporté des personnes ayant participé à la manifestation du rond-point. Il commente entre deux propos rapportés le « mot d’ordre » correspondant à cette revendication fondamentale de celles et ceux qui se sentent mal représentés. Un article du *Figaro* en décembre 2018 utilise le sigle RIC sans l’accoler au référendum d’initiative citoyenne comme s’il y avait une forme d’autonomie du sigle par rapport à l’expression qu’il incarne : « une très forte minorité de “Gilets Jaunes” réclame à présent le référendum d’initiative populaire, ou RIC »³⁵. Le sigle se diffuse massivement à partir de décembre 2018, à la fois en commentant des positions de personnes qui militent depuis longtemps pour cet instrument comme Yvan Bachaud ou Étienne Chouard³⁶. Dans certains articles, l’expression « référendum d’initiative citoyenne » est d’abord présentée avec le sigle avant qu’il n’y ait une certaine autonomie à l’instar d’une publication dans *La Dépêche du Midi* du 18 décembre 2018 intitulée « Référendum d’initiative citoyenne : ça avance »³⁷. Voici le séquençage des propositions où nous repérons l’expression « référendum d’initiative citoyenne » et le sigle RIC :

Phrase 1 : « Voilà bien une revendication que l’on n’avait pas vu venir et qui pourrait être l’une des clés de résolution de la crise des gilets jaunes : le référendum d’initiative citoyenne (RIC) ».

Phrase 2 : « Dans tous les cas, la demande d’un RIC vise à dépasser le référendum d’initiative partagée qui est déjà possible depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 portée par Nicolas Sarkozy »

Phrase 3 : « Avec le RIC réclamé par les gilets jaunes, on assouplirait très fortement le dispositif ».

Phrase 4 : « Le RIC pourrait ensuite intervenir sur de nombreux aspects : proposer des lois ; demander l’abrogation d’une loi ; révoquer des élus

³⁴ « “Nous ne bougerons pas” », *Le Réveil du Vivarais*, 28 novembre 2018, 236 mots.

³⁵ Patrick Madrolle, « “Créer un référendum d’initiative citoyenne, c’est faire le pari de l’intelligence collective ! ” », *Le Figaro*, 14 décembre 2018, 1211 mots.

³⁶ Adrien Sénécat, « Les deux visages d’Étienne Chouard, chantre du référendum d’initiative citoyenne », *Le Monde*, 21 décembre 2018, 1677 mots.

³⁷ « Référendum d’initiative citoyenne : ça avance », *La Dépêche du Midi*, 18 décembre 2018, 675 mots.

en cours de mandat ; modifier la Constitution ; voire approuver ou non des traités »

Phrase 5 : « La mise en place d'un tel référendum d'initiative citoyenne, dont l'origine remonte à Condorcet, reste. On le voit, complexe à mettre en œuvre et pourrait déboucher sur un monstre juridique »

Phrase 6 : « En tout cas et quelles que soient les réserves, l'idée d'un référendum d'initiative citoyenne est désormais examinée avec bienveillance par l'exécutif »

Phrase 7 : « Dans une longue interview parue hier dans *Les Échos* pour préciser les modalités de mise en œuvre des mesures en faveur du pouvoir d'achat, Édouard Philippe s'est dit favorable au principe du RIC »³⁸.

Dans la phrase 1, le slogan est présenté clairement avec celles et ceux qui en sont à l'origine (le mouvement des gilets jaunes). Le sigle apparaît entre parenthèses après l'expression « référendum d'initiative citoyenne ». La phrase 2 confronte « la demande d'un RIC » avec l'usage d'un article indéfini au discours du pouvoir qui parlait de « référendum d'initiative partagée ». La phrase 3 met en relief la proposition des gilets jaunes (« Avec le RIC réclamé par les gilets jaunes ») tandis que la phrase 4 spécifie les différentes modalités (« le RIC » avec l'article défini). La phrase 5 abandonne le sigle pour revenir à une filiation historique et à Condorcet, c'est pour cela que l'expression « référendum d'initiative citoyenne » est utilisée. La phrase 6 réassocie le dispositif sans le sigle avec le discours du pouvoir (« l'exécutif ») avant que la phrase 7 ne revienne au sigle (« au principe du RIC »). Cette évolution, avec l'explicitation de la formule plus l'usage des différents articles et du partitif, montre une siglaison qui est par la suite reprise de manière systématique dans les articles des différents quotidiens nationaux et régionaux. Dans d'autres articles, le retour à l'expression sans le sigle est souvent effectué pour expliciter la démarche et appuyer le contenu de la revendication comme dans l'article suivant de l'*Agence France Presse* du 20 janvier 2019³⁹ :

³⁸ Il s'agit d'une position rapportée du Premier ministre de l'époque favorable à un débat sur les modalités du référendum. En revanche, le Premier ministre de l'époque a toujours été hostile au référendum d'initiative citoyenne en dehors du pouvoir des élus. Il ne s'agissait pas de commenter le contenu de l'article, mais de voir dans la forme les références au référendum d'initiative citoyenne et au RIC.

³⁹ « D'Arles à Paris, un "gilet jaune" marche 900 km pour le référendum d'initiative citoyenne », *Agence France Presse*, 20 janvier 2019, 645 mots.

Phrase 1 : « pour le “gilet jaune”, José Manrubia, le référendum d’initiative citoyenne est la ‘seule solution’ »

Phrase 2 : « Mais devant la multitude de revendications, “on s’est rendu compte que la seule chose capable de vraiment changer les choses, c’est d’avoir un vrai référendum d’initiative citoyenne constituant” »

Phrase 3 : « Alors plutôt que de continuer à “étrangler la ville”, il a proposé en décembre une “marche pacifique” d’Arles à Paris en faveur du “RIC”, aussitôt adoptée en assemblée générale ».

Phrase 4 : « Infirmières, avocats, chômeurs, les “gilets jaunes” rencontrés ont “quasiment tous” la même priorité, assure-t-il : l’instauration d’un référendum d’initiative citoyenne “constituant, abrogatoire, révocatoire et législatif” »

Phrase 5 : « “Le RIC doit se faire en utilisant comme principe immuable la Déclaration des droits de l’Homme de 1948”, répond-il »

Phrase 6 : « “Tant qu’ils n’auront pas le RIC, ils ne vont plus s’arrêter” ».

Dans l’article ci-dessus, le sigle est inclus dans du discours rapporté, c’est-à-dire que le journaliste veille bien à attribuer constamment le sigle au locuteur, en l’occurrence le gilet jaune d’autant plus que le référendum d’initiative partagée est évoqué dans l’argumentaire. L’article s’achève sur le discours rapporté pour accentuer le slogan phare de ces manifestations et mettre en tension le discours des gilets jaunes avec celui du pouvoir (référendum d’initiative partagée).

5. Discussion des résultats

La siglaison du référendum d’initiative citoyenne a indéniablement eu lieu pendant le mouvement des gilets jaunes avec un usage systématique du RIC préféré à R.I.C. Le sigle est apparu en même temps qu’un micro-parti politique centré sur l’usage exclusif de cet instrument pour apporter des solutions démocratiques nouvelles au début des années 2000. À cette époque, l’expression « référendum d’initiative citoyenne » est réservée soit aux propositions originales des candidats à l’élection présidentielle soit aux expérimentations nouvelles et parfois illégales de certaines communes sur des sujets comme le droit de vote des étrangers extracommunautaires en France. L’usage de l’adjectif « citoyenne » permet de le distinguer du référendum d’initiative populaire qui est une revendication ancienne de certains partis et responsables politiques

français. En réalité, l'usage de l'expression « référendum d'initiative citoyenne » s'est répandu pour se démarquer du discours du pouvoir qui est favorable à un référendum d'initiative populaire contrôlé par les représentants. Prenons par exemple les propos de l'ex-Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing qui déclarait en 1984 à propos du référendum d'initiative populaire :

Le référendum d'initiative populaire vise une autre situation : celle où le pouvoir politique a proposé, et le Parlement accepté, une loi sur laquelle l'opinion publique veut revenir et demander l'abrogation. On imagine que cela pourrait être le cas, par exemple, d'une loi restreignant la liberté des parents concernant le choix de l'école de leurs enfants. Ici encore des conditions devraient être exigées pour éviter le risque de multiplication des référendums, en particulier un nombre élevé de signatures d'électeurs provenant de plusieurs départements (Giscard d'Estaing 1984 : 144-145).

Cette déclaration montre que cette idée était en germe et qu'elle se rapprochait du dispositif de référendum d'initiative partagée imaginé en 2008. François Mitterrand avait aussi inclus une variante du référendum d'initiative populaire dans sa *Lettre aux Français* de 1988 (Glavany 1991 : 131). L'expression appartient donc à un lexique commun entre les représentants et les représentés, que les représentants soient dans la majorité ou l'opposition politique. L'apparition du « référendum d'initiative citoyenne » intervient pour appuyer une insatisfaction quant aux procédures existantes, le sigle est disponible au début des années 2000, mais peu connu des quotidiens nationaux et régionaux. De surcroît, la réforme de la Constitution de 2008 a amené une confusion lexicale avec une forme de *hold-up* sur le sigle de référendum d'initiative populaire puisqu'un référendum d'initiative partagée y est défini à l'initiative des représentants. Cette confusion explique le fait que de nombreux journalistes, en évoquant cet instrument, se trouvent contraints d'utiliser l'expression « référendum d'initiative citoyenne », le sigle étant nommé par la presse régionale au moment des législatives lorsque des candidats ont fait leur campagne sur leur usage. Le RIC est donc le sigle prisé de micro-partis politiques qui luttent pour mettre sur agenda cette question du référendum d'initiative citoyenne. À partir du mois de novembre 2018, le mouvement des gilets jaunes a incarné une disjonction radicale entre le discours des représentants et le discours des représentés. Le sigle RIC est ainsi récupéré par les gilets jaunes et relayé par les quotidiens nationaux et régionaux qui parfois l'explicitent et parfois l'intègrent à des citations de locuteurs gilets jaunes.

La siglaison est réalisée en deux temps, d'une part avec l'explicitation de l'expression « référendum d'initiative citoyenne » et d'autre part avec l'autonomie du sigle reprise dans la discussion sur ses modalités. La palme revient à un article du *Point* où le sigle est répété 49 fois⁴⁰. Cette siglaison ne légitime pas la siglaison possible du discours du pouvoir, à savoir le RIP pour le référendum d'initiative partagée. Il existe dans *Nexis Uni* un corpus de textes journalistiques utilisant le sigle RIP entre 2019 et 2020 au moment où un référendum d'initiative partagée est lancé sur le statut de l'aéroport parisien. Avant le lancement de cette procédure, rares sont les articles qui siglisent ce terme. La siglaison RIC est utilisée pour contredire ces détournements et éviter que le discours du pouvoir, voire le discours des représentants, ne s'accaparent l'expression « référendum d'initiative populaire » qui a un sens juridique dans d'autres pays (Mercier 2003). Il existe bien une création de la formule pour accentuer le divorce entre des locuteurs qui se sentent mal représentés et le discours du pouvoir (Pambou 2015). Le néologisme RIC se trouve ancré au début de l'année 2019 avec une normalisation caractérisée par un jeu du signifiant (Turpin 2002 : 61) et des rimes associées⁴¹. Le sigle appartient ainsi à la fonction poétique du langage et fait du dispositif un « contre-référentiel » du discours politique, c'est-à-dire un instrument qui est rejeté des politiques publiques et du discours du pouvoir (Rancière 1995). Dans ce qui était susmentionné dans le schéma 1, on voit que ce « contre-référentiel » des politiques publiques vient perturber le discours des représentants qui proposent des formules diverses de référendum. La siglaison marque aussi d'une certaine manière une forme de radicalité simple alors que l'expression « référendum d'initiative citoyenne » renvoie souvent à une euphémisation du discours, comme si on se concentrait finalement sur une discussion rationnelle portant davantage sur les modalités et l'aspect institutionnel.

6. Conclusion

Le RIC est le résultat d'une siglaison qui s'est traduite par une mise sur agenda d'une revendication ancienne au moment du mouvement

⁴⁰ Laetitia Strauch-Bonart, « Le RIC est un droit individuel », *Le Point*, 20 mai 2019, 1892 mots.

⁴¹ Voir un exemple de titre avec « Gilets jaunes : “On veut du RIC, du fric, avant que ça craque” ... », *La Nouvelle République*, 2 janvier 2019, 329 mots. Le titre est repris dans le contenu de l'article pour rapporter le discours d'un gilet jaune.

contestataire des gilets jaunes. Cette siglaison est devenue une acronymie avec la disparition des marqueurs du sigle. L'agrégation des initiales tend de plus en plus à consacrer la prononciation d'un mot plutôt que de trois lettres, ce qui catalyse les effets possibles de rimes et de slogan (Reboul 1975 : 19). Cette siglaison caractérise fondamentalement la normalisation de cette demande populiste qui est refusée par le système représentatif (Finchelstein & Urbinati 2018 : 27). Elle marque en quelque sorte un tournant populiste en cristallisant une attitude anti-establishment (Drache et al. 2022 : 32). L'acronymie était au début des années 2000 limitée à l'organisation politique qui supportait cette revendication (R.I.C /M.I.C) puis a finalement été activée en réaction à la réforme constitutionnelle du référendum d'initiative partagée (RIP) élaborée en 2008. Le RIC répond ainsi au RIP avec l'ambiguïté du vocabulaire puisque le RIC correspond en fait à l'expression de référendum d'initiative populaire qui existe dans certains pays. Les articles de la presse ont révélé que ce slogan était également prisé par les éditorialistes et les journalistes qui ont ainsi pu le commenter avec facilité. S'il faut prendre en compte l'effet internet dans les reprises de ces articles entre 1990 et 2020, on peut néanmoins noter que l'acronyme se diffuse amplement, notamment dans la presse régionale et locale. Le RIC a ainsi trouvé une place particulière dans l'imaginaire politique français car il exprime une demande constante d'inclusion sociale et politique depuis la Révolution française. Ce n'est pas un référentiel de politique publique, mais le totem d'une revendication ancienne, il serait approprié d'évoquer la notion de « contre-référentiel », d'autant plus que la plupart des élites politiques cherchent à l'éviter soigneusement. Cette création de « contre-référentiel » risque d'idéaliser ce slogan alors même que la discussion de ses modalités est plus que légitime.

Ainsi, le RIC a été placé au centre des exigences démocratiques en France car, comme l'écrivait Pierre Rosanvallon :

le gouvernement démocratique n'est plus seulement défini par une procédure d'autorisation et de légitimation. Il devient essentiellement structuré par la confrontation permanente à différentes catégories de veto provenant de groupes sociaux, de forces politiques ou économiques (Rosanvallon 2006 : 181-182).

Certes, il existe des formes de RIC différentes, que l'on se place sur le plan de l'abrogation, de la législation et/ou de la Constitution, mais en France cette revendication reste principielle avec comme objectif la signalisation d'un manque démocratique. Elle pourrait même devenir

la matrice d'une transformation politique des rapports sociaux fondés davantage sur des mouvements de pression :

Le politique ne consiste pas tant, dans ce cas, en une instance de fondation, qui organiserait de façon stable la société : il définit un espace d'épreuves et de manifestations qui en produit le sens » (Padi & Rosanvallon 1998: 58).

La disjonction entre un discours des représentants et un discours des représentés se traduit par la mise en scène d'une confrontation idéologique et sociale. L'usage du sigle montre à quel point le travail de représentation politique passe également par la visibilité des revendications des représentés qui n'ont pas obtenu de traduction institutionnelle. La frustration des représentés tient sans doute au fait que ces dispositifs appartiennent au cimetière des promesses politiques, d'où l'inventivité lexicale qui vient remettre sur l'agenda politique la question du référendum d'initiative populaire. D'autres études seraient opportunes pour pouvoir cerner l'évolution de ce slogan dans l'espace politico-médiatique que ce soit par l'intermédiaire d'autres corpus obtenus par des outils tels que *Lexicoscope* ou *Sketch Engine*. Il serait intéressant d'analyser de manière multimodale les visuels où le RIC apparaît pendant le mouvement des gilets jaunes tout comme les utilisations du sigle dans les réseaux sociaux pour saisir les effets d'amplification et de reprise du slogan. En outre, une recherche sur les emplois de l'expression « référendum d'initiative populaire » dans la presse permettrait de comprendre les manières dont cet instrument a été confisqué par les multiples discours du pouvoir.

Déclaration de conflits d'intérêt

Le présent chapitre a été rédigé suite à une communication lors de la conférence organisée les 19 et 20 novembre 2020 à l'Université de Stockholm sur les discours populistes dans les pays de langue romane. Le contenu de la présentation peut se trouver dans la référence suivante :

Premat, Christophe (2020): De quoi le RIC est-il le nom? Les commentaires de la presse française sur l'usage du sigle (1995–2020). Stockholm University. Presentation. <https://doi.org/10.17045/sthlmuni.13252352.v1>

En outre, l'auteur tient à signaler qu'il a été interviewé par l'association Objectif RIC sur un état des lieux de la pratique du référendum local en France et en Allemagne⁴².

⁴² <https://objectif-ric.org/phase-1-les-auditions/> (Site consulté pour la dernière fois le 6 août 2021).

Bibliographie

- Axford, B. (2021): *Populism vs the New Globalization*. London, SAGE Publications.
- Barber, B. (1984): *Strong Democracy, Participatory Politics for a New Age*. Berkeley, University of California Press.
- Calvet, J.-L. (1980) : *Les sigles*. Paris, PUF.
- Cusin-Berche, F. (1992) : « L'abréviation dans le discours d'entreprise : l'ésotérisme des sigles ». *Linx*, n° 27 : 121-148.
- Charaudeau, P. (2005) : *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris, Vuibert.
- Crouch, C. (2013) [2000] : *Post-démocratie*. Zürich, Diaphanes. Traduit de l'anglais vers le français par Yves Coleman.
- Denquin, J.-M. (1976) : *Référendum et plébiscite : essai de théorie générale*. Paris, LGDJ.
- Denquin, J.-M. (2019) : « Faut-il craindre le référendum d'initiative citoyenne ? » *Commentaire*, 2, n° 166 : 323-327.
- Drache, D. & Froese, M. D. (2022): *Has Populism Won? the War on Liberal Democracy*. ECW Press.
- Dubois, J. et al. (2012) : *Le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris, Larousse.
- Finchelstein, F., Urbinati, N. (2018): "On Populism and Democracy". *Populism*, vol. 1: 15-37.
- Fishkin, J. S. (1995): *The Voice of the People, Public Opinion and Democracy*. New Haven, Yale University Press.
- Frank, T. (2020): *People Without Power: the War on Populism and the Fight for Democracy*. Melbourne, Scribe.
- Glavany, J. (1991) : *Vers la nouvelle République ou comment moderniser la Constitution*. Paris, Grasset.
- Giscard d'Estaing, V.(1984) : *Deux Français sur trois*. Paris, Flammarion.
- Greider, G. & Linderborg, Å. (2018): *Populistiska manifestet*. Stockholm, Natur & Kultur.
- Gusfield, J. R. (1981): *The Culture of Public Problems, Drinking-Driving and the Symbolic Order*. Chicago, The University of Chicago Press.
- Hagège, C. (1985) : *L'Homme de paroles : contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris, Fayard.

- Krieg-Planque, A. (2011) : « Les ‘petites phrases’ : un objet pour l’analyse des discours politiques et médiatiques ». *Communications et langages*, n°168 : 23-41.
- Latouche, S. (2011) : *Vers une société d’abondance frugale : Contresens et controverses sur la décroissance*. Paris, Mille et une nuits.
- Latour, B. (2004) : « Si l’on parlait un peu politique », in Blanc, A. et Perrin, A. (eds.), *L’art du terrain, mélanges offerts à Howard S. Becker*. Paris, L’Harmattan : 257-284.
- Magni-Berton, R. & Egger, C. (2019) : *RIC: le référendum d’initiative citoyenne expliqué à tous: au coeur de la démocratie directe*. Limoges, Fyp éditions.
- Maingueneau, D. (2014) : *Discours et analyse du discours. Introduction*. Paris, Colin.
- Manin, B. (1995) : *Principes du gouvernement représentatif*. Paris, Calmann-Lévy.
- Mazure, A. (1863) : *Dictionnaire étymologique de la langue française, usuelle et littéraire*. Paris, Belin.
- Mercier, A.-C. (2003) : « Le référendum d’initiative populaire : un trait méconnu du génie de Condorcet ». *Revue française de droit constitutionnel*, n°55 : 483-512.
- Mișcoiu, S. (2011) : *Au pouvoir par le « Peuple »*. *Le populisme saisi par la théorie du discours*. Paris : L’Harmattan.
- Monière, D. (1998) : *Votez pour moi. Une histoire politique du Québec moderne à travers la publicité électorale*. Montréal, Fides.
- Montherlant, H. (1936) : *Pitié pour les femmes*. Paris, Grasset.
- Morel, L. (2019) : *La question du référendum*. Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Morin, E. (1991) : « Les maîtres mots », *Revue du M.A.U.S.S.*, 3^e semestre, n°13 : 33.
- Mortureux, M. F. (1994) : « Siglaison-acronymie et néologie lexicale ». *Linx*, 30 : 11-32.
- Mouffe, C. (2018) : *Pour un populisme de gauche*. Paris, Albin Michel.
- Muller, P. (2009) : *Les politiques publiques*. Paris, PUF (8^e édition).
- Navarro-Ug e, G. (2020) : « RIP contre RIC ». *Esprit*, 6(6) : 16-19.
- Nownes, A. (2006) : *Total Lobbying*. New York, Cambridge University Press.
- Padioleau, J.-G. (1982) : *L’État au concret*. Paris, PUF.
- Pambou, J. A. (2015) : « La fonction ‘d enonciative’ dans le d etournement de sigles, d’acronymes et d’abreviations en fran ais du Gabon ». *Synergies Afrique des Grands Lacs*, n°4 : 51-65.

- Papadopoulos, Y. (1998) : *Démocratie directe*. Paris, Économica.
- Pirat, B. (2007) : « *Oui ou non*. Le piège rhétorique du référendum ». *Mots*, n°83 : 139-153. DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.967>
- Pires, M. (2007) : « Le détournement de sigle : le cas de CPE ». *Langage et société*, 121-122 (3) : 289-303. DOI : <https://doi.org/10.3917/ls.121.0289>
- Premat, C. (2005) : « Populisme et démocratie semi-directe : la dénaturation des procédés référendaires en France et aux États-Unis ». *Amnis*. DOI : <https://doi.org/10.4000/amnis.1033>
- Rabatel, A. (2004) : « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques ». *Langages*, 4 (4) : 3-17. DOI : <https://doi.org/10.3917/lang.156.0003>
- Rancière, J. (1995) : *La Méésentente. Politique et philosophie*. Paris, Galilée.
- Reboul, O. (1975) : *Le slogan*. Paris, Complexe.
- Padis, M. & Rosanvallon, P. (1998) : « Le nouveau travail de la représentation ». *Esprit*, 240 (2) : 40-59.
- Roitman, M. (2006) : *Polyphonie argumentative : Étude de la négation dans des éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde*, thèse de doctorat, Université de Stockholm.
- Rosanvallon, P. (2004) : *Le modèle politique français*. Paris, Seuil.
- Rosanvallon, P. (2006) : *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance*. Paris, Seuil.
- Roussillon, H. (1986) : « Contre le référendum ! ». *Pouvoirs*, n°77 : 184-190.
- Schneider, V. & Janning, F. (2006) : *Politikfeldanalyse, Akteure, Diskurse und Netzwerke in der öffentlichen Politik*. Wiesbaden, Verlag für Sozialwissenschaften.
- Sheppard, É. (2004) : « Problème Public », in Boussaguet, L., Jacquot, S. et Ravinet, P. (eds.), *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques : 352-352.
- Stavrakakis, Y. (2018) : « Populism, Anti-Populism and Democracy ». *Political Insight*, 9(3), 3335. <https://doi.org/10.1177/2041905818796577>
- Taillon, P. (2020) : « Le référendum, angle mort du républicanisme à la française ». *Pouvoirs*, 4 (n°175) : 57-68. DOI : <https://doi.org/10.3917/pouv.175.0057>
- Turpin, B. (2002) : « Le jargon, figure du multiple ». *La linguistique*, 1 (1) : 53-68.